



PATRIOTE LYONNAIS

OU L'ÉCHO RÉPUBLICAIN, JOURNAL DES TRAVAILLEURS.

Donne les Nouvelles importantes de Paris, de Lyon, des Départements et de l'Étranger.

On nous écrit de Saint-Etienne, à la date d'Onze heures. — L'agitation est extrême, les magasins sont fermés, des groupes nombreux de gardes nationales stationnent sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec un bataillon du 15e léger.

On apprend que l'attroupement va se porter à Belair où il brûle le couvent de la Visitation; des craintes sérieuses se manifestent sur le sort de plusieurs maisons de soieries accusées d'avoir fourni de l'ouvrage aux communautés. Deux de ces maisons protestent avec énergie par des affiches.

Enfin, une proclamation brève et énergique du citoyen maire Royet met le comble à l'agitation :

Stéphanois,

Le salut de la ville appelle tous les hommes de cœur à la défendre.

A l'instant réunissez-vous en armes à l'Hôtel de-Ville, vos magistrats vous y attendent.

ROYET.

Deux heures. — Les craintes commencent à se dissiper sur l'attaque redoutée pour les négociants, la garde nationale fidèle à la voix de ses magistrats, stationne toujours sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Son attitude est pleine d'énergie.

Le bruit court qu'on va délivrer les prisonniers.

Cinq heures. — On apprend que l'émeute s'est dirigée sur Saint-Priest, où le couvent subit le même sort que les autres.

Six heures. — M. E. Baune, commissaire du gouvernement, absent depuis trois jours, arrive à l'Hôtel-de-Ville, sa présence excite de vives émotions et contribue à ramener le bon ordre. La proclamation suivante est affichée :

Stéphanois,

Je viens me mettre à votre tête pour rétablir l'ordre dans notre belle cité.

Les malveillants ne prévaudront pas contre le gouvernement de notre pure et glorieuse république.

J'ai à ma disposition la toute-puissance des lois, le concours des magistrats, de la garde nationale et de l'armée : rassurez-vous donc. L'ordre va renaître pour ne plus être troublé. Le commissaire du gouvernement, votre ami, votre compatriote, sera à la hauteur de votre confiance et de la mission que lui a donnée la république.

Vive la république ! E. BAUNE.

Dix heures du soir. — L'ordre est rétabli, les esprits sont rassurés.

Un bataillon du 49e arrive par le chemin de fer de Lyon. La tranquillité publique n'est plus troublée que par le bruit d'un crieur public qui, une torche à la main, accompagné d'un tambour, lit un arrêté du commissaire du gouvernement changeant l'administration provisoire de la ville.

M. Royet maire; Martin premier adjoint. Voici les seuls noms que nous ayons pu saisir.

Nous ne connaissons pas encore le nombre des morts et des blessés qu'on porte approximativement à un mort du côté des gardes nationaux, et à six ou sept du côté des insurgés.

LYON, 15 AVRIL 1848.

—Le 9^e régiment de dragons vient d'arriver dans notre ville, venant de Dijon.

— On annonce pour demain, dimanche 16 avril, une grande fête patriotique à l'occasion de la plantation d'un arbre de la liberté et de l'inauguration

de la statue du peuple souverain sur la place de la Liberté, jadis de Louis XVIII.

Le cortège parcourra la ville, suivant les quais du Rhône jusqu'aux Terreaux, la rue d'Algérie, quais de la Saône, place Bellecour et rue de Bourbon.

— Un service funèbre sera célébré, lundi 17 avril, à 10 heures, dans l'église des Cordeliers, en mémoire des Français et des Savoisien morts à Chambéry le 4 avril.

— Le tribunal civil de Lyon sous la présidence de M. Lagrange, a procédé hier à l'installation de MM. Prudhon, juge; Berthaud et Caillaud-Chouard, juges-suppléants, en remplacement de MM. Chaley, Pras et Laurent de Latour, appelés à d'autres fonctions.

— A propos de l'inscription : *Saisi au profit de la République*, qui flote sur le bateau à vapeur le *Vautour*, on a fait la proposition de demander au commissaire du gouvernement que le service de Lyon à Valence fut continué par ce bateau, et que les recettes soient versées à la caisse de la mairie.

On a eu peine à faire comprendre au pétitionnaire qu'une saisie n'était pas une confiscation, et qu'il fallait attendre que la justice ait prononcé.

— L'affiliation du club des phalanstériens au club central de la société démocratique a été repoussée à une grande majorité.

— La garde nationale est convoquée pour demain 16 avril, afin de procéder à l'élection des colonels et des lieutenants-colonels. L'élection aura lieu au scrutin individuel et secret, à la majorité absolue des suffrages; à six heures du matin pour les colonels; à onze heures pour les lieutenants-colonels.

— Votes des délégués des clubs réunis en comité central à la Bibliothèque de la ville :

Laforest,	7,141
Lortet,	6,160
Benoît (Joseph),	5,448
Raspail,	5,353
Greppo,	3,816
Cabet,	3,008
Arago,	3,390
Doutre,	5,226
Pelletier de Tarare,	3,988
Blanc (Félix),	4,547
Vindry,	2,749
Faure de Givors,	2,554
Proudon,	2,471
Edant,	2,714
Lagrange,	2,350

Cette liste ne prouve rien, attendu qu'il y a actuellement trois comités centraux, et 45,000 votes de la campagne.

Par décision spéciale du citoyen ministre des finances,

IL EST ARRÊTÉ :

La taxe unique, accrue de l'ancien droit de circulation, est maintenu pour les octrois de Lyon, de

la Guillotière, de Vaise et de la Croix-Rousse. Le droit général de consommation payé au départ sera déduit du total. La différence seule sera exigée.

Les modifications contenues dans le décret du 31 mars et concernant les liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles, sont maintenues.

Fait à Lyon, le 14 avril 1848.

Le Commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Emmanuel ARAGO.

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, 13 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Je suis étonné que dans les moments difficiles où nous nous trouvons, le citoyen Emmanuel Arago, au lieu de faire des proclamations pour rappeler le peuple au calme, au lieu de faire convoquer la garde nationale pour le rétablissement de l'ordre, ne mette pas à profit le moyen infailible proposé par le citoyen Louis Blanc, ce grand organisateur du travail. Que le citoyen commissaire du gouvernement veuille donc mettre à chaque coin de rue, un écriteau portant en lettres gigantesques ces mots :

Tout perturbateur du repos public est traître à la patrie.

Sans doute dans notre ville ces écriteaux devront avoir autant d'influence sur le peuple que ceux que le citoyen Louis Blanc fera poser dans ses ateliers (à venir) et sur lesquels il compte tant comme stimulant et comme garant du bon ordre et de l'activité.

Si donc, le citoyen commissaire jugeait convenable d'en faire l'essai, le moyen pouvant être promptement mis à exécution, nous verrions bientôt la tranquillité et l'ordre rétablis; le service de la garde nationale devenir superflu, et ceux qui seraient tentés de sortir du chemin du devoir y rentrer immédiatement à la seule vue de cette sentence. Par cela les difficultés du moment seraient aplanies; après la réussite chacun serait convaincu de l'excellence du système d'organisation sociale (dont on me permettra de douter jusque là), et tout le monde porterait avec soi une reconnaissance infinie à celui qui le premier a donné un moyen aussi simple et d'un effet si grand.

Veillez, citoyen rédacteur, insérer la présente dans votre plus prochain numéro, et accepter, etc.

A. D. (Courrier de Lyon).

On écrit de Toulouse : parmi les clubs qui se sont formés à Toulouse, il en est un, le club de la voix du peuple, qui s'est signalé dès le premier jour par ses tendances anarchiques. Ce club était présidé par un Corse, le sieur Astima, dont chaque discours, chaque parole, étaient un appel aux plus mauvaises passions, et qui, sans doute, croyait par les violences de son langage se rendre un personnage puissant et redouté.

Dans la journée de samedi, une affiche annonça que le lendemain, le club de la voix du peuple se rendrait à trois heures à l'hôtel de la préfecture, afin de demander des armes à M. Joly pour des ouvriers qui n'en avaient point encore reçu. Cet avis était signé par le sieur Astima. Les termes assez impérieux dans lesquels il était conçu pouvaient déjà faire pressentir que la journée de dimanche ne se passerait pas sans quelques désordres.

Hier, à onze heures du matin, la garde nationale qui

avait été convoquée à la prairie des Filles pour la reconnaissance des nouveaux officiers, fut passée en revue par M. Joly. Cette solennité favorisée par un temps magnifique, avait attiré sur le cours Dillon et sur le pont une foule considérable. La garde nationale était fort nombreuse. Après la revue, elle se rendit sur la place du Capitole. Du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, M. Joly adressa aux gardes nationaux une chaleureuse allocution dans laquelle il appela une répression sévère sur tous les fauteurs de troubles et de désordres, sur tous ceux qui cherchent à pervertir et à égarer le peuple. Ces paroles furent vivement applaudies.

A deux heures et demie, une foule de curieux stationnait déjà sur la place Saint-Etienne; à trois heures, le club de la Voix du Peuple, ayant à sa tête Astima et les autres dignitaires du club, arriva sur la place et se dirigea vers la préfecture. Nous crions être exacts en disant que le chiffre des individus prenant part à cette manifestation ne dépassait pas cinq cents. Les factionnaires qui se trouvaient sur la porte de la préfecture leur ayant refusé l'entrée, une lutte s'engagea aussitôt: le poste fut forcé; Astima et ses compagnons pénétrèrent dans la cour; arrivés dans la cour, ils franchirent, après une nouvelle lutte, la porte intérieure, et pénétrèrent dans les appartements; après quelques instants de colloque avec M. Joly, ils revinrent dans la cour. M. Joly parut alors à la fenêtre, il repoussa avec énergie les demandes qui lui étaient adressées, disant qu'il ne céderait jamais devant la violence et les menaces. Astima répondit avec emportement; déjà autour de lui les têtes s'exaltaient, lorsque tout-à-coup arrive une compagnie de gardes nationaux du faubourg Saint-Etienne. La foule qui est sur la place, applaudit et crie: « Vive la garde nationale! A bas le Corse! » Les gardes nationaux entrent dans la cour; ils ordonnent à Astima et à sa bande de sortir; ceux-ci résistent pendant quelques moments; mais de nouveaux détachements de gardes nationaux arrivent de tous côtés, et alors la plupart des émeutiers prennent la fuite, les autres sont arrêtés. Pendant ce temps le rappel battait dans toutes les rues, partout on criait: Aux armes! En quelques instants la place Saint-Etienne a été occupée par trois mille hommes de gardes nationaux, par des détachements de cavalerie et par plusieurs compagnies de chasseurs de Vincennes. Lorsque les émeutiers sont sortis de la préfecture, il y a eu quelques engagements partiels sur la place; partout l'avantage est resté aux gardes nationaux.

Quant à Astima, profitant de la confusion qui régnait dans la cour de la préfecture, il était rentré dans les appartements et s'était enfui par les toits; il a été arrêté quelques instants après dans une cave de l'hôtel Mauléon. Lorsqu'il a traversé la place, conduit par un nombreux piquet de gardes nationaux, les cris de « Vive la garde nationale! A bas le Corse! » ont retenti de tous côtés. Partout on voyait se manifester la plus vive exaspération contre les émeutiers.

Les nombreux prisonniers qui ont été faits ont été provisoirement déposés au corps-de-garde de la préfecture. Vers sept heures, ils ont été conduits à la Maison-d'Arrêt. On dit que quelques-uns d'entre eux ont été légèrement blessés.

PARIS LE 12 AVRIL 1848.

— Une instruction se poursuit sur la plainte portée par M. Taschereau, contre M. L. Blanqui, à raison de la lettre publiée par ce dernier dans les journaux. M. Blanqui a reçu citation à comparaître hier devant le juge d'instruction chargé de cette affaire.

— Des saisies d'armes de guerre ont été opérées hier et avant-hier dans différents quartiers de la capitale.

— Nous apprenons que les actionnaires anglais de chemins de fer français ont envoyé à Paris des délégués chargés de protester contre toute mesure d'expropriation. Ils comptent ne livrer leurs titres en aucun cas, et faire présenter par leur gouvernement une note diplomatique pour réclamer contre ce qu'ils appellent une spoliation de leurs droits et une violation des contrats.

— On dit que la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux a déjà reçu avis officiel, que cette ligne allait être placée sous séquestre.

EXTÉRIEUR.

AUTRICHE.

VIENNE, 6 avril. — Le gouvernement va former une armée du Nord qui sera forte de 60 mille hommes. Les forteresses d'Olmütz, Koniggratz et Josephstadt seront mises en état de défense; les premières troupes disponibles occuperont un camp dans la Silésie.

Le prince Windisch Graetz qui est devenu si impopulaire ici commandera cette armée.

ANGLETERRE.

Journal du 12 au matin. — La réunion hebdomadaire de repealers a eu lieu lundi dans Conciliation-Hall, sous la présidence de M. T. Vikins.

La rente de la semaine a été de 52 liv.

Sir Ch. Napier était présent comme curieux.

Dans la séance de la chambre des lords d'hier, 11, le marquis de Landsdowne a annoncé la présentation d'un bill pour donner au gouvernement le pouvoir d'éloigner les étrangers suspects, il a consenti à la production de correspondances diplomatiques relatives à l'intervention de la Sardaigne sur le territoire du Milanais.

Dans la chambre des communes, le bill de protection de la couronne a été examiné devant le comité.

Dans la séance de l'après-midi de la convention, la résolution tendant à demander la mise en accusation des ministres a été adoptée presque à l'unanimité au bruit des applaudissements des délégués.

Les journaux anglais, du 12 au soir, n'ont pas été apportés par le courrier arrivé aujourd'hui à Paris.

ETATS-UNIS.

Nous apprenons que la nouvelle de la révolution et de l'établissement de la République en France a été reçue à New-York le 18 mars, et a excité partout le plus grand enthousiasme. A New-York, Philadelphie, Washington il se faisait force meetings dans le but de féliciter les Français sur leur victoire.

Dans une de ces assemblées, après avoir manifesté aux Français leurs vives sympathies, les Américains se sont écriés: *Et maintenant à l'Irlande, vive la République irlandaise!* Un membre ayant proposé une souscription pour un million de dollars, on lui remit de suite, séance tenante, la somme de 400 dollars. Bien, dit-il, avec cela nous leur enverrons quelques bons canons de bronze quand sonnera l'heure de délivrance.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur donnant le *Chant du Départ*, cette magnifique poésie républicaine de M.-J. Chénier, poésie que peu de personnes connaissent.

LE CHANT DU DÉPART,

HYMNE DE GUERRE.

Paroles de M.-J. CHÉNIER, musique de MEHUL

UN GUERRIER.

La victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas;

Et du nord au midi la trompette guerrière

A sonné l'heure des combats.

Tremblez, ennemis de la France,

Rois ivres de sang et d'orgueil!

Le peuple souverain s'avance;

Tyrans, descendez au cercueil!

La République nous appelle,

Sachons vaincre ou sachons périr.

Un Français doit vivre pour elle,

Pour elle un Français doit mourir.

CHOEUR DES GUERRIERS.

La République nous appelle,

Sachons vaincre ou sachons périr.

Un Français doit vivre pour elle,

Pour elle un Français doit mourir.

UNE MÈRE DE FAMILLE.

De nos yeux maternels ne craignez point les larmes;

Loin de nous de lâches douleurs!

Nous devons triompher quand vous prenez les armes;

C'est aux rois de verser des pleurs.

Nous vous avons donné la vie :

Guerriers, elle n'est plus à vous,
Tous vos jours sont à la patrie;
Elle est votre mère avant nous.

CHOEUR DES MÈRES DE FAMILLE.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

DEUX VIEILLARDS.

Que le fer paternel arme la main des braves;
Songez à nous au champ de mars.

Consacrez dans le sang des rois et des esclaves

Ce fer béni par vos vieillards;

Et, rapportant sous la chaumière

Des blessures et des vertus,

Venez fermer notre paupière

Quand les tyrans ne seront plus!

CHOEUR DES VIEILLARDS.

La République nous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

UN ENFANT.

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie;
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.

Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie;

Qui meurt pour le peuple a vécu.

Vous êtes vaillants, nous le sommes;

Guidez-nous contre les tyrans.

Les républicains sont des hommes,

Les esclaves sont des enfants.

CHOEUR DES ENFANTS.

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr, etc.

UNE ÉPOUSE.

Partez, vaillants époux, les combats sont vos fêtes;
Partez, modèles des guerriers,

Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes.

Nos mains tresseront vos lauriers.

Et si le temple de mémoire

S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,

Nos voix chanteront votre gloire,

Et nos flancs portent vos vengeurs!

CHOEUR DES ÉPOUSES.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

UNE JEUNE FILLE.

Et nous, sœurs des héros, nous qui de Thyménée

Ignorons les aimables nœuds,

Si, pour s'unir un jour à notre destinée,

Les citoyens forment des vœux,

Qu'ils reviennent dans nos murailles,

Beaux de gloire et de liberté,

Et que leur sang, dans les batailles,

Ait coulé pour l'égalité.

CHOEUR DES JEUNES FILLES.

La République vous appelle,
Sachez vaincre ou sachez périr, etc.

TROIS GUERRIERS.

Sur ce fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,

A nos épouses, à nos sœurs,

A nos représentants, à nos fils, à nos mères,

D'anéantir les oppresseurs.

En tous lieux dans la nuit profonde

Plongeant l'infâme royauté,

Les Français donneront au monde

Et la paix et la liberté.

CHOEUR GÉNÉRAL.

La République nous appelle,

Sachons vaincre ou sachons périr.

Un Français doit vivre pour elle,

Pour elle un Français doit mourir.

Le Gérant LACOLONGE, ouvrier.

Lyon. — Imprimerie de GUYOT, rue de l'Archevêché, 2.